

## Reprise des encours de PEA en 2023

En 2023, l'encours des titres placés en PEA se monte à près de 113 Mds €, un niveau légèrement supérieur aux 112 Mds € observés en 2021 et après le fléchissement observé en 2022. Les encours ont été portés par la hausse soutenue observée sur les cours des indices boursiers durant cette période (pour mémoire, le CAC40 a progressé de 16,5%). Le nombre de comptes titres a progressé. Les encours en titres des plans d'épargne en actions des petites et moyennes entreprises (PEA-PME) poursuivent leur progression avec un encours total de 2,7 Mds € en 2023, soit une hausse annuelle de quasiment 11%, proche de celle constatée sur les PEA.

Comme en 2022, les versements bruts sur les PEA baissent significativement de 5,3 Mds € à 4,5 Mds € avec en parallèle des retraits espèces qui augmentent de 6 Mds € à 6,8 Mds €, creusant encore un peu plus le solde des versements et des retraits qui s'établit cette année à -2,3 Mds €. Les retraits concernent essentiellement les plans ouverts depuis plus de 8 ans. Du côté des PEA-PME, versements et retraits progressent avec, pour les seconds, une hausse de près d'un tiers (de 233 M € à 310 M€).

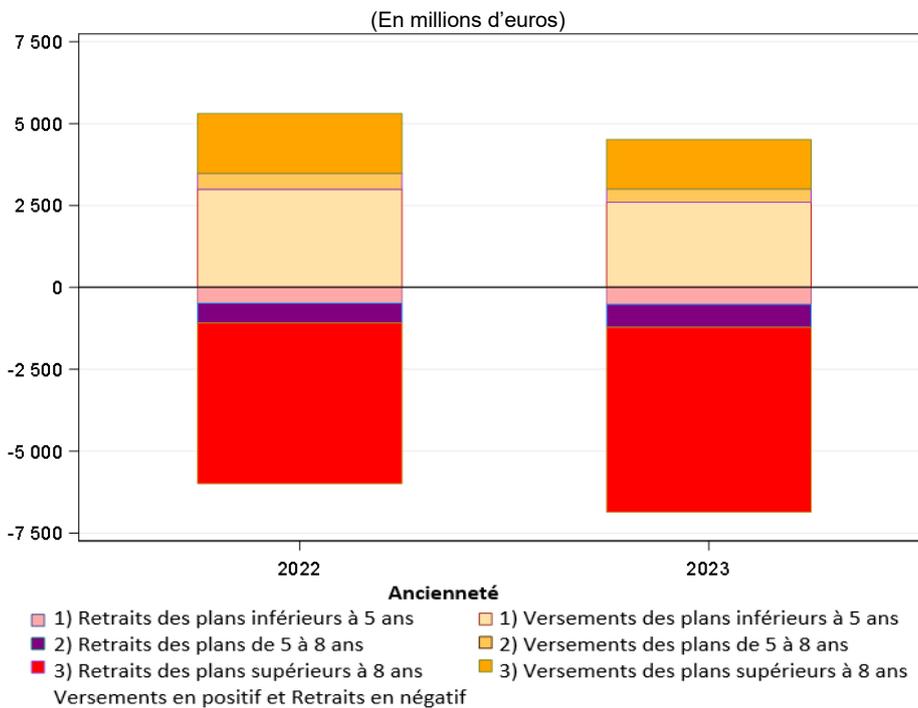
Le nombre de comptes titres constaté en fin d'année a nettement augmenté, atteignant respectivement presque 7 millions de plans PEA et 0,27 million de PEA-PME (la progression du nombre de comptes clos durant la période étant plus que compensée par l'ouverture de nouveaux comptes). Cette augmentation du nombre de comptes est de moindre ampleur que l'augmentation des encours titres évoquée dans le premier paragraphe, portée par les effets de valorisation. Les encours moyens de tous les plans ouverts en fin d'année sont en hausse, tant pour les PEA que pour les PEA-PME.

Enfin, les PEA et PEA-PME restent très majoritairement investis en actions cotées et non cotées avec respectivement 70% et 75% de l'encours total à fin 2023. À noter que pour les PEA-PME, la part des actions non cotées poursuit sa progression et représente dorénavant la moitié des encours totaux, les OPC voyant leur part descendre à 22%. Les titres français représentent la quasi-exclusivité des placements, avec respectivement 91% et 97% des encours des comptes-titres PEA et PEA-PME tous instruments confondus.

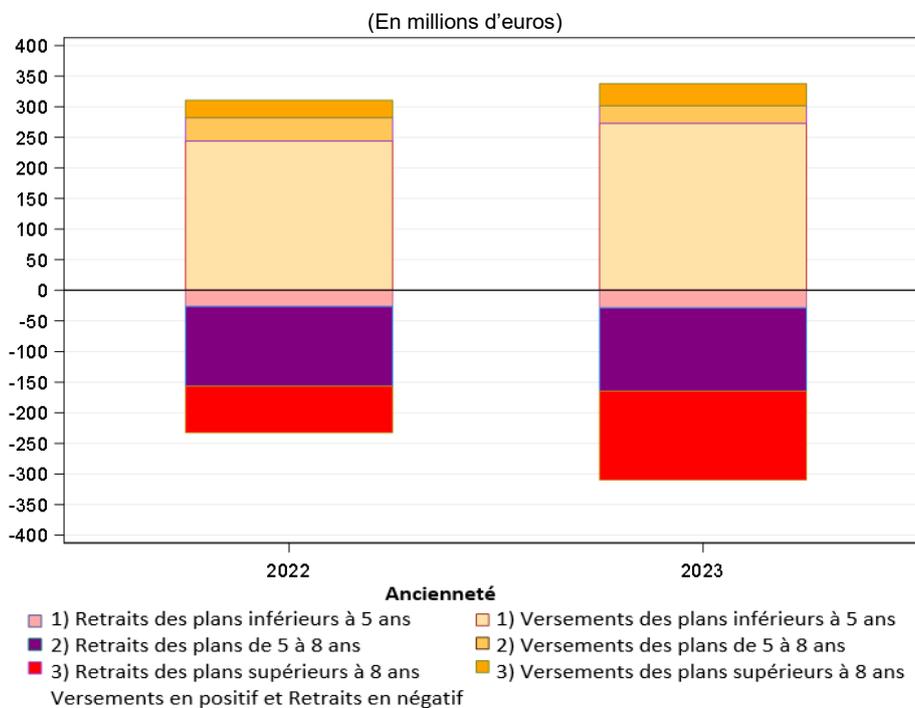
	PEA		PEA-PME	
	2022	2023	2022	2023
<b>Composition au 31 décembre</b>				
<b>Encours titres</b> en millions euro	100 987	112 674	2 399	2 657
<b>Montant Dépôts (espèces)</b> en millions euro	18 486	16 444	680	709
<b>Versements (espèces)</b> en millions euro	5 307	4 514	311	337
<b>Retraits (espèces)</b> en millions euro	5 995	6 856	233	310
<b>Encours titres moyen</b> en euro, par plan	15 612	16 128	9 618	9 818
<b>Nombre de plans en fin d'année</b>	6 468 487	6 986 282	249 439	270 631
<i>Dont Nombre de comptes titre</i>	5 199 109	5 236 241	108 620	118 474
<b>Nombre de plans clos au cours d'année</b>	265 333	317 224	10 513	12 974
<i>Dont l'ancienneté est inférieure à 5 ans</i>	93 446	113 440	5 468	5 842

Source : enquête annuelle sur les PEA et PEA-PME

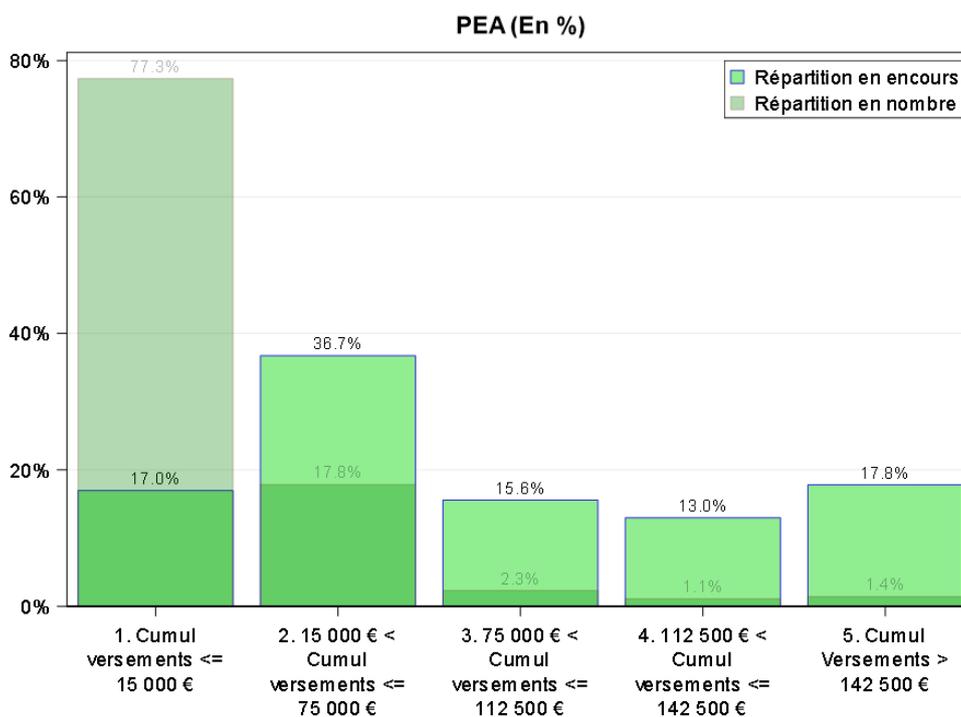
## Versements et retraits espèces des PEA



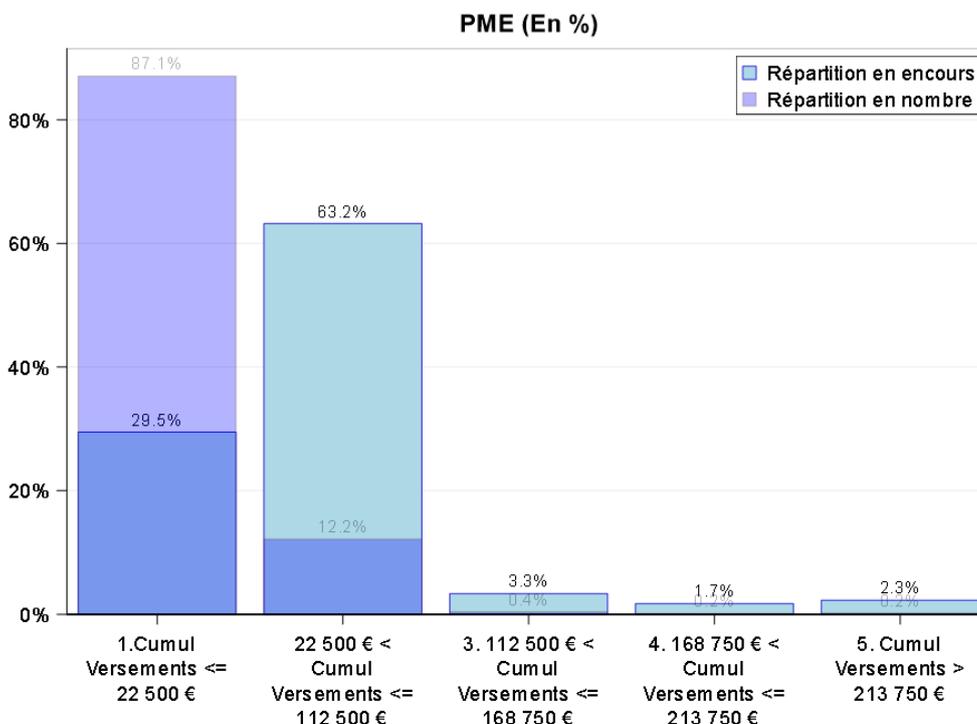
## Versements et retraits espèces des PEA-PME



## Ventilation par cumul des versements espèces PEA



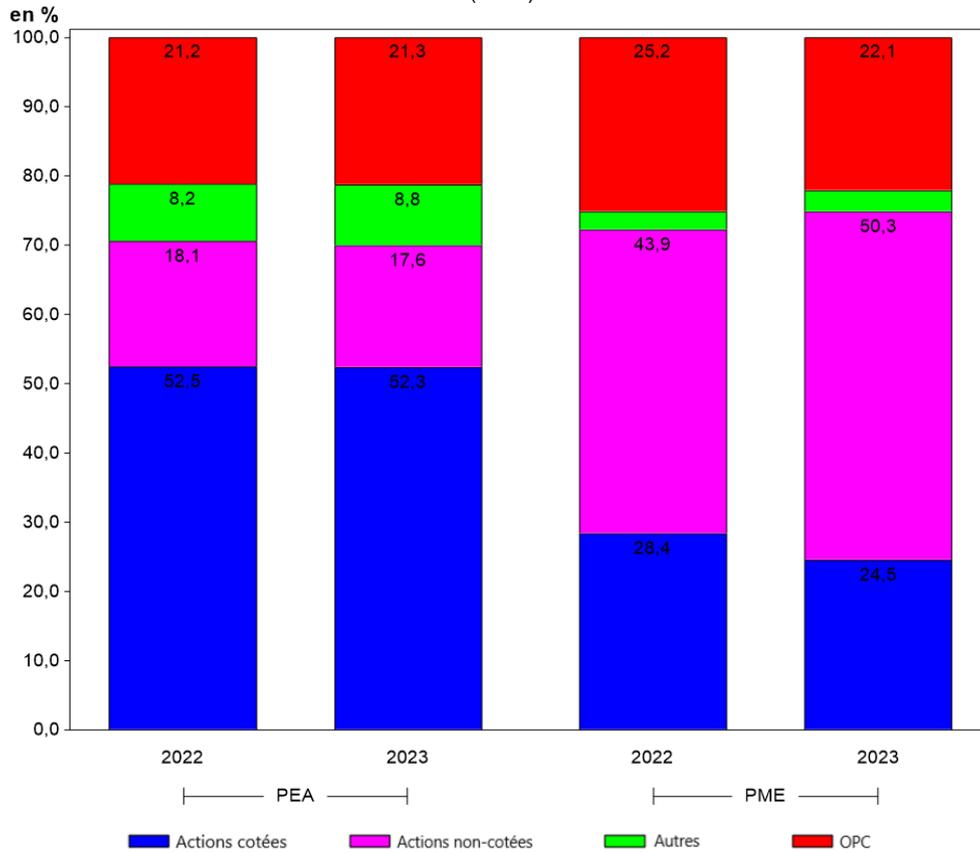
## Ventilation par cumul des versements espèces PEA-PME





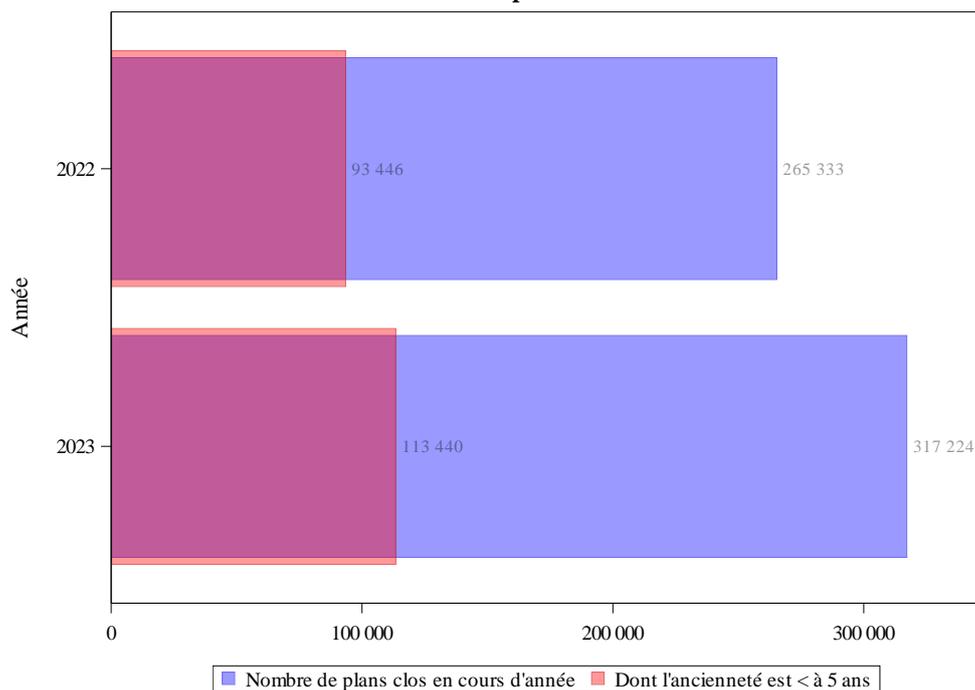
## Encours des comptes titres par nature d'instrument

(En %)

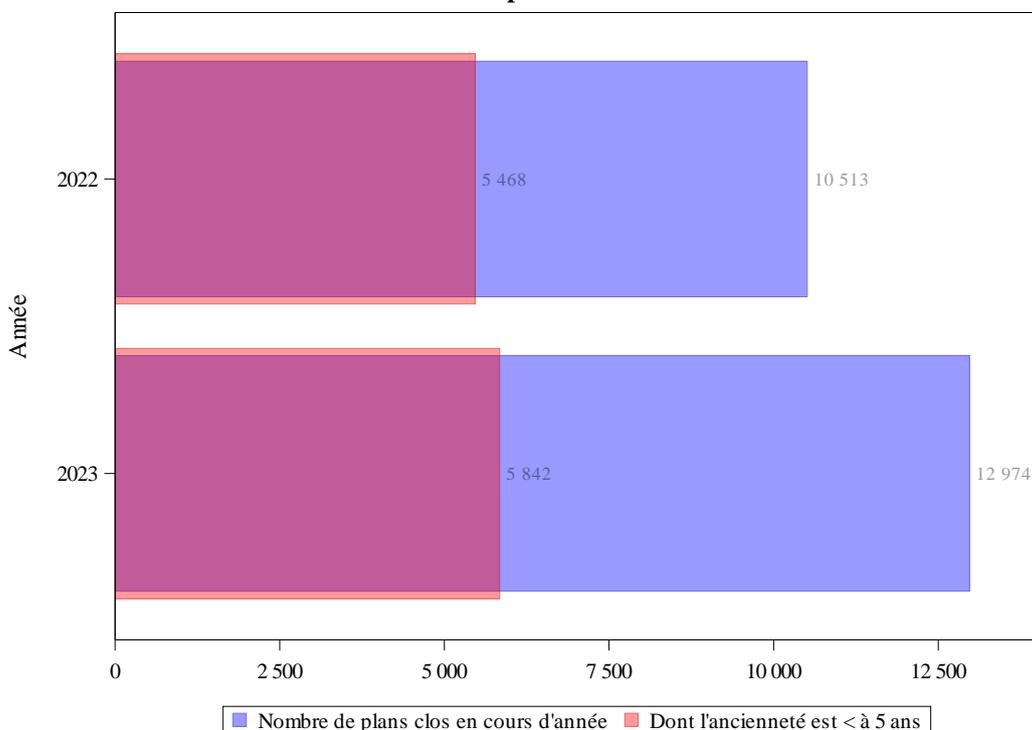


## Nombre de plans clos

### Nombre de compte clos PEA en unités



## Nombre de compte clos PEA-PME en unités



## Notes méthodologiques

Au titre de l'article D221-112 du Code Monétaire et financier, « la Banque de France collecte auprès des teneurs de compte-conservateurs, dans le cadre des dispositions de l'article L. 141-7, des informations statistiques relatives aux plans d'épargne en actions, définies par arrêté du ministre chargé de l'économie. Ces informations sont collectées pour l'année civile précédente avant la fin du mois de février de chaque année. Elles sont communiquées par la Banque de France au ministre chargé de l'économie avant la fin du mois d'avril de la même année. »

Les Plans en Épargne Actions sont composés d'un compte espèce et, le cas échéant, d'un compte titre sur lequel sont enregistrés les titres achetés dans le cadre du plan (article L221-30 du Code monétaire et financier). Dans les données présentées ici, les encours totaux et les encours par nature d'instrument se réfèrent seulement aux comptes titres.

Le plafond est actuellement fixé à 150 000 euros pour les PEA et 225 000 euros pour les PEA-PME.

Les OPC sont des organismes de placement collectif.

Les statistiques sur les PEA et PEA-PME sont établies à partir des résultats d'une enquête annuelle menée par la Banque de France auprès des teneurs de compte-titres.

Les 35 établissements retenus sur l'échantillon représentent 72,1 % des encours PEA gérés par les teneurs de compte-conservateurs français, et 79,4 % des encours PEA-PME.

Les chiffres présentés dans les tableaux de résultat de l'enquête ont été extrapolés sur la base de la représentativité de l'échantillon ayant répondu pour donner une situation représentative du nombre de comptes gérés et de l'encours détenu par l'ensemble des établissements gestionnaires de plan PEA et PEA-PME à partir des encours totaux et du nombre total de PEA et PEA-PME obtenu par la collecte relative aux statistiques sur les titres en détention de la Banque de France (collecte PROTIDE).